

parce que leurs sentiments d'humanité les ont empêchés d'abandonner leurs ouvriers, de réduire leurs salaires au gré de leurs intérêts et de les condamner au chômage, avant qu'ils ne fussent eux-mêmes condamnés à la ruine. Oui, les industriels ont fait cela : mais qu'a-t-on fait pour leur venir en aide ? Ah ! c'est ici qu'il faut sortir des causes générales et accuser, dans les causes particulières, votre responsabilité !

La France a été victime d'une guerre désastreuse. Quand M. Pouyer-Quertier, l'éminent, le patriotique négociateur de la paix qu'il a fallu subir, en a conclu les conditions, il était en face d'un autre négociateur qui se déclarait libre-échangiste et qui assurait ne devoir jamais varier. En acceptant l'article 11 et la clause de la nation la plus favorisée, il a cru, il a eu raison de croire que la France garderait ses avantages et les retrouverait dans l'Allemagne libre-échangiste.

Plus tard, le prince de Bismark a brusquement changé sa politique économique. Et c'est après qu'il a eu changé, qu'au lieu de rester maîtres de nos tarifs, en a livré l'industrie, par de nouveaux traités de commerce, à une concurrence insoutenable, non-seulement vis-à-vis ces anciennes nations industrielles, mais aussi des nouveaux producteurs entrés sur le marché, sans tenir compte des avertissements, sans écouter les plaintes et les réclamations des intéressés. [Très bien ! à droite.]

M. Maurice Rouvier.—Quels sont les droits que l'on a réduits ?

M. le comte de Mun.—On n'est pas revenu de ces errements, car à l'heure qu'il est, au milieu de la crise, on négocie encore avec l'Autriche-Hongrie. [C'est cela ! — Très bien ! à droite.]

M. le président du conseil.—Heureusement, dans l'intérêt même de notre industrie. [Exclamations à droite.]

Un membre à gauche.—Alors, il ne fallait pas faire de traités de commerce.

M. le comte de Mun.—Messieurs, il y a un mot malheureux qui s'est répandu. On a dit que nous allions à un Sedan industriel ; j'ai lu cette parole dans beaucoup de journaux.

Eh bien, je crois que c'est une mauvaise parole ; je ne crois pas qu'il soit bon, qu'il soit patriotique de lancer dans le monde du travail ces paroles effrayantes ! C'est jeter, au plus fort de la bataille, le découragement dans les rangs des combattants ! Mais il ne faut pas davantage dissimuler le mal ni s'aventurer sur les remèdes.

La situation n'est, d'ailleurs, que trop connue. L'honorable M. Félix Faure, aujourd'hui membre du cabinet, l'a exposée avec une grande autorité et une admirable netteté, dans son rapport sur le budget du ministère du commerce. En somme, pendant que nous vendons moins à l'étranger, nous importons pour un milliard et demi de plus que nous n'exportons. Voilà le fait. Quant à ses conséquences, vous savez ce qui se passe partout : les usines se ferment et disparaissent en grand nombre ; celles qui subsistent voient de jour en jour diminuer leurs commandes ; dans beaucoup on a dû réduire le travail ; demain, on sera réduit à renvoyer les ouvriers.

Les fonderies de l'Est, les filatures et les sucreries du Nord en sont là, et M. le ministre de l'agriculture, l'honorable M. Méline, qui s'en est beaucoup occupé, qui a cherché à porter remède à cet état de choses, le sait mieux que tout autre.

A Paris, la crise est flagrante : tout le monde en a lu les détails ; l'industrie du bâtiment est dans un état de souffrance aiguë, et il faut bien que je m'arrête sur ce point, puisque c'est celui qui domine la situation du moment, et par où la crise actuelle se lie à la crise générale.

Il y a quelques années, une véritable fièvre de construction a agité la ville ; la spéculation l'avait allumée ; la spéculation qui a eu, qui a encore une part si large et si désastreuse dans le trouble économique où nous sommes. [Marques d'assentiment.]

C'était un terrain naturellement offert aux sociétés anonymes par actions, si malheureusement poussées à l'excès par la liberté illimitée de la loi

de 1867, et qui, ainsi développées hors de toute mesure, font un grand mal social en substituant trop souvent au patron, à l'homme qui fait travailler, qui vit avec eux, qui peut en quelque manière établir avec eux des rapports de famille, le capital son nom, sans responsabilité et sans patrie ! [Mouvements divers.]

Qu'est-il arrivé ?

Des quartiers entiers sont sortis de terre comme par enchantement, puis il est venu un jour où le mouvement s'est brusquement ralenti, et alors les ouvriers, dont le nombre avait triplé en un moment, les ouvriers que l'appât d'un gain plus élevé, avait attirés en foule à Paris, sont restés ici, éloignés des champs où ils ne retournent pas, enlevant à l'agriculture les bras dont elle aurait besoin, et condamnés eux-mêmes à végéter sans ouvrage. Voilà l'excès de production, pris sur le fait, avec ses conséquences brutales. Autant que j'ai pu l'apprendre, en consultant les patrons du métier, l'ensemble de l'industrie du bâtiment occupe, à Paris environ 150,000 ouvriers ; aujourd'hui, il y en a environ 80,000 sans ouvrage, j'entends sans ouvrage assuré, et l'état de la place, les travaux projetés, l'approche du mois de mars où les maçons arrivent du dehors, ne permettent de prévoir que l'accroissement de la crise.

On dit, messieurs, nous l'entendons tous les jours, que les ouvriers sont victimes de leurs prétentions excessives et de l'élévation trop grande des salaires. Sans doute, il peut y avoir là une difficulté, et je ne doute pas qu'on ne puisse trouver, sur ce point, d'excellents conseils à donner aux ouvriers ; mais il faut bien remarquer que cette surélévation des salaires n'est qu'une vérité relative, d'abord parce qu'elle n'est exacte qu'au regard de notre concurrent le plus voisin, de l'Allemagne, et qu'elle ne l'est pas vis-à-vis de nos plus grands concurrents, de l'Angleterre et des Etats-Unis, où les salaires sont plus élevés encore que chez nous ; mais c'est surtout une vérité relative, parce que, dans l'appréciation du taux des salaires, il faut comprendre l'impôt qui écrase la France comparativement aux autres nations, et particulièrement les impôts de consommation, que l'ouvrier supporte alors même qu'il ne travaille plus et qui grèvent les deux tiers de son budget moyen ; c'est une statistique facile à faire et que constatent toutes les monographies. [Très bien ! très bien !]

Voilà pourquoi il ne peut y avoir chez nous aucune flexibilité dans les salaires, et pourquoi, quand une crise éclate, elle devient tout de suite pour l'ouvrier une question de vie ou de mort.

Sans doute, c'est là une situation très difficile ; mais, enfin, il faut la prendre comme elle est : quoi qu'on dise, quelques discours qu'on tienne, les salaires ne baisseront pas ; les industriels ne les diminueront pas ; ils ne le peuvent pas et ils ne le veulent pas.

Eh bien, c'est donc dans la diminution des impôts et dans l'abaissement du prix des objets de consommation que peut se trouver la solution du problème. M. Langlois, hier, à la tribune, a traité cette question de la manière la plus frappante ; il a montré toutes les difficultés qui l'entourent ; elles sont certainement très grandes.

Mais enfin, il faut chercher ! La question s'impose ; il faut la regarder en face.

Eh bien, je crois que M. Langlois pourrait se rencontrer avec nous pour trouver un commencement de solution dans la création de sociétés coopératives de consommation, encouragée, favorisée par des avantages spéciaux. [Très bien ! très bien !]

L'année dernière, M. le ministre de l'intérieur a formé une commission d'enquête sur les associations ouvrières ; j'ai lu ses rapports avec le plus grand soin ; elle était justement en exercice au moment où j'ai pris part à la discussion sur les syndicats professionnels, et j'ai alors eu l'honneur de faire remarquer à l'honorable ministre de l'intérieur que les sociétés coopératives des productions ne pouvaient pas offrir une satisfaction sérieuse aux aspirations des ouvriers, et que les pousser dans cette

voie, c'était les conduire à d'inévitables déceptions. Je me permets de le répéter aujourd'hui, j'ai la conviction que les sociétés de production ne sont qu'un leurre.

La société coopérative de consommation, au contraire, peut être un moyen sérieux, efficace, de réduire dans une certaine proportion le prix des objets de consommation. [Très bien ! très bien ! à droite.]

Eh bien ! je demande à la Chambre et au gouvernement s'ils sont disposés à entrer dans cette voie, à se livrer promptement à cette étude ; seulement, je suis bien obligé de dire que, dans ma pensée, ce ne sera un moyen fructueux que s'il repose sur une organisation corporative du travail à laquelle il faut bien que je revienne, puisque c'est, à mes yeux, la base nécessaire de la réforme sociale.

M. Langlois a raillé, comme on l'avait fait l'année dernière, les efforts commencés en ce sens par les catholiques. Ce peut être une forme de discussion, mais ce n'est pas une réponse. Ce qu'il s'agissait de discuter, ce ne sont pas les statuts des associations professionnelles catholiques, c'est le principe corporatif lui-même, c'est-à-dire l'organisation du travail reposant sur l'union des maîtres et des ouvriers.

Un membre à gauche.—Libre ou forcée ?

M. le comte de Mun.—Nous discuterons quand vous le voudrez la questions des associations corporatives libres.

M. Georges Pein.—Mais dès aujourd'hui la loi permet ces associations.

M. Langlois.—Le paralytique aussi est libre de marcher, mais il ne le peut pas. [Rires au centre.]

M. le comte Albert de Mun.—Jusqu'ici, on ne m'a jamais répondu au point de vue professionnel. Cela en vaudrait la peine cependant, car ce sont des idées qui grandissent, qui font leur chemin, et M. Langlois me permettra de lui dire qu'une pareille organisation du travail, établie sur des bases normales, serait peut-être le meilleur moyen d'arriver à ce qu'il a appelé la mutualité sociale.

On se plaint beaucoup, et on a bien raison, des grèves, tous les jours plus menaçantes, qui troublent continuellement le monde industriel. Sans doute, c'est un grand mal : je me suis expliqué là-dessus dans la discussion des syndicats. Les grèves, je les déplore toujours, je les condamne souvent, et je crois que l'ouvrier en est constamment la victime. Mais enfin elles existent ; ce n'est pas tout de s'en plaindre, il faut encore en chercher la cause et le remède. Eh bien, quelle est la cause, la cause vraie, des grèves ? Est-ce seulement la passion politique et l'excitation des meneurs ?

Mon Dieu ! je ne doute pas qu'elles ne jouent un grand rôle ; mais l'excitation est impuissante quand il n'y a pas une cause profonde, et cette cause, elle est, je le répète, dans l'isolement de l'ouvrier, dans cet antagonisme fatal qui l'éloigne du patron, qui tient séparés ces deux facteurs de la production dont l'accord est l'indispensable condition de la paix sociale et de la prospérité nationale. [Très bien ! très bien ! à droite.]

Ayez une organisation du travail, et l'antagonisme disparaîtra graduellement : l'arbitrage remplacera la grève ; l'apprentissage se reconstituera sérieusement et préviendra la décadence professionnelle qui favorise l'envahissement du travail étranger : les caisses de secours corporatives s'organiseront, et, dans les crises de chômage comme celles que nous traversons, aussi bien que dans les accidents journaliers du travail, vous ne serez plus obligés de recourir à des palliatifs passagers ou à l'illusoire et insoutenable procédé de la subvention par l'Etat, qui ne peut pas durer toujours. [Très bien ! très bien ! à droite.]

Messieurs, quand il arrive que je monte à la tribune pour traiter ces questions, on me dit : " Mais vous ne proposez rien ! "

Permettez-moi de vous répondre qu'il ne faut pas déplacer les responsabilités.

J'ai essayé de vous dire quels sont, à mes yeux, les caractères généraux et particuliers de la situa-